

# TRAVAUX ADMISSIBLES

## Arbre malade ou mort

- Abattage d'un arbre malade ou mort.

## Bâtiment accessoire autre qu'un garage

- Réfection d'un bâtiment accessoire sans modifier les dimensions. Construction, démolition ou déplacement d'un bâtiment accessoire de moins de 10 m<sup>2</sup>.

## Clôture

- Construction, installation ou remplacement d'une clôture

## Fenêtres et portes

- Remplacement des portes et des fenêtres sans en modifier les dimensions à l'exception des ouvertures situées dans un mur coupe-feu ou dans une séparation coupe-feu.

## Rénovations extérieures

- Toiture (remplacement)
- Galeries, perrons et balcons (rénovation ou réparation)
- Revêtements extérieurs (remplacement ou réparation)

## Rénovations intérieures

Remplacement, suppression ou ajout de :

- Armoires et comptoirs
- Électricité
- Isolation
- Plomberie
- Revêtement de planchers
- Système de chauffage

## Revêtement d'un stationnement existant

- Remplacement, suppression ou ajout d'un revêtement d'un stationnement existant, sans en modifier les dimensions.

## Spa et autre équipement similaire

- Installation d'un spa et autre équipement similaire.